



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse



Jeudi 3 septembre 2020

#FranceRelance



Édito du Président de la République

Emmanuel Macron
Président de la République

Avec France Relance, reprendre notre destin en main, construire la France de 2030

Avec la pandémie de la COVID-19, la France, comme tous les pays du monde, a traversé et traverse encore une épreuve sanitaire jamais vue.

Cette épreuve a eu des conséquences économiques immédiates et inédites. Pour surmonter le confinement, il a fallu indemniser les salariés qui ne pouvaient plus travailler, accompagner les entreprises qui ont dû fermer, soutenir les secteurs qui, comme l'aéronautique, l'automobile, le tourisme, l'hôtellerie-restauration, ou la culture ont le plus souffert. De l'avis de tous les observateurs, la réponse française – 470 milliards d'euros mobilisés, l'une des plus puissantes des pays développés – a été exemplaire.

Nous entrons aujourd'hui dans une nouvelle phase : celle de la relance et de la reconstruction. Pour surmonter la crise la plus importante de notre Histoire moderne, pour éviter que ne s'installe le cancer du chômage de masse dont hélas, notre pays a trop longtemps souffert, nous décidons aujourd'hui d'investir massivement. 100 milliards, dont 40 milliards sont issus de financements obtenus de haute lutte auprès de l'Union européenne, seront ainsi injectés dans l'économie dans les mois qui viennent. C'est un montant inédit qui, rapporté à notre richesse nationale, fait du plan français l'un des plus ambitieux.

Mais la véritable ambition de **France Relance** n'est pas tant dans l'importance des moyens mobilisés pour soutenir l'activité à court terme, que dans la philosophie de transformation qui sous-tend le plan. Il y a deux façons de concevoir un plan de relance. La première : reconduire à l'identique l'existant, déverser des milliards de subventions, y compris dans des secteurs dont on sait qu'ils ne peuvent plus opérer comme avant. La seconde : transformer le risque en chance, la crise en opportunité, en investissant prioritairement dans les domaines les plus porteurs, ceux qui feront l'économie et créeront les emplois de demain. C'est le choix que nous faisons, celui de l'avenir, de la projection. Avec **France Relance**, nous voulons construire aujourd'hui la France de 2030.

La France de 2030 devra être plus verte, plus respectueuse du climat. C'est pourquoi **France Relance** vise à accélérer la conversion écologique de notre économie et de notre tissu productif. La transformation de nos exploitations agricoles vers le bio et la qualité, l'investissement dans les énergies de demain comme l'hydrogène sont ainsi à l'ordre du jour. Nous poursuivons aussi un objectif simple : mettre fin à cette situation absurde où l'on importe de l'énergie, en particulier les hydrocarbures, là où nous avons les moyens d'en consommer moins et mieux. C'est

pourquoi nous changerons d'échelle sur la rénovation thermique des bâtiments publics, des logements, la décarbonation de notre industrie. Nous irons aussi plus loin, plus fort pour développer les transports plus propres: le train, les véhicules électriques, mais aussi les transports en commun et le vélo.

La France de 2030 devra être plus indépendante, plus compétitive, plus attractive. Il s'agit de ne plus dépendre des autres pour les biens essentiels, de ne plus risquer des ruptures d'approvisionnements critiques. Il s'agit de produire et de créer des emplois en France. **France Relance** a été conçu comme un accélérateur de souveraineté. Programmes de relocalisation des biens essentiels dans la santé, les intrants industriels, l'agroalimentaire; projets de développement des technologies critiques pour l'avenir comme la 5G ou la quantique; soutien à la production en France par l'allègement des impôts de production: avec **France Relance**, notre Nation reprend son destin économique en main.

La France de 2030 enfin devra pouvoir compter sur des femmes et des hommes bien formés. **France Relance** investit donc massivement dans ce qui fait la richesse de notre Nation: l'humain. Plans de maintien de compétence pour ne pas perdre les savoir-faire dans les entreprises qui traversent des difficultés passagères, nouvelles formations pour les jeunes dans les secteurs d'avenir, programmes d'insertion par l'activité économique ou associative: **France Relance**, c'est un projet pour les Françaises et les Français.

Avant la crise, notre pays avait retrouvé le chemin du dynamisme économique: le chômage connaissait une baisse inédite depuis 12 années, la nation recréait des emplois industriels, elle redevenait attractive pour l'activité. Avec **France Relance**, nous nous donnons les moyens de revenir plus forts encore qu'avant la pandémie. La décennie qui s'ouvre peut être une période où la France et l'Europe seront l'avant-garde d'une économie prospère, écologique et humaine. C'est ce qui se joue aujourd'hui.

« C'est avec une méthode nouvelle que nous allons prendre, ensemble et à bras le corps, cette crise. Avec une obsession en tête et une priorité absolue: la lutte contre le chômage et la préservation de l'emploi en France.

C'est aussi à cette France des territoires, à cette France de la proximité que nous devons impérativement faire confiance, car c'est elle qui détient en large part les leviers du sursaut collectif. Les territoires, c'est la vie des gens. Libérer les territoires, c'est libérer les énergies. C'est faire le pari de l'intelligence collective.

Nous devons réarmer nos territoires, nous devons investir dans nos territoires, nous devons nous appuyer sur nos territoires. C'est l'objet de la relance. »

Sommaire

- 6 Une mobilisation du Gouvernement immédiate et continue depuis le début de la crise
- 7 Des mesures d'urgence pour protéger les entreprises et les salariés
- 8 Un plan de relance européen historique
- 9 Financement du plan de relance
- 10 Un plan d'investissement pour tous les Français, au service de l'emploi
- 11 Une méthode: la concertation
- 12 Un objectif stratégique: la transition écologique
- 13 Un impératif: un suivi rigoureux de l'exécution pour des premiers résultats rapides
- 14 Un plan de relance, trois priorités
- 16 Focus sur quelques mesures

Une mobilisation du Gouvernement immédiate et continue depuis le début de la crise

PROTÉGER

Des mesures d'urgence pour protéger les entreprises et les salariés

FÉVRIER

- **21 février**: 1^{re} réunion des acteurs économiques nationaux sur le coronavirus avec Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances

MARS

- **18 mars**: présentation en conseil des ministres du premier projet de loi de finances rectificative (PLFR)
- Mise en place du report de charges, du nouveau dispositif de chômage partiel, du fonds de solidarité, du prêt garanti par l'État et du plan de soutien export

AVRIL

- **7-9 avril**: accord des ministres des Finances européens sur un soutien exceptionnel aux économies européennes
- **15 avril**: présentation en conseil des ministres du deuxième PLFR (renforcement des mesures d'urgence)

SOUTENIR

Des plans de soutien aux secteurs les plus touchés par la crise

MAI

- **6 mai**: présentation du plan culture
- **14 mai**: présentation du plan tourisme
- **26 mai**: présentation du plan automobile

JUIN

- **5 juin**: présentation du plan tech
- **9 juin**: présentation du plan aéronautique
- **10 juin**: présentation du troisième PLFR en conseil des ministres (soutien aux secteurs les plus touchés et à l'emploi des jeunes)
- **29 juin**: présentation du plan commerce de proximité, artisanat et indépendants

RELANCER

Un plan de relance pour une économie verte et compétitive

MAI-AOÛT

- Concertations et préparation du plan de relance

DEPUIS JUILLET

- Mise en œuvre des premières mesures adoptées en LFR3 (plan jeunes et activité partielle de longue durée)
- **20 juillet**: présentation du « Pack rebond » à destination des territoires d'industrie
- **21 juillet**: accord des chefs d'État et de gouvernement européens sur un plan de relance commun historique

AOÛT

- **5 août**: lancement de l'appel à projet concernant les relocalisations

SEPTEMBRE

- **3 septembre**: Présentation en conseil des ministres du plan de relance
- **Fin septembre**: Présentation en conseil des ministres du PLF2021

Des mesures d'urgence pour protéger les entreprises et les salariés

« Nous avons su répondre rapidement et massivement à l'urgence économique dès le mois de mars. Avec toujours le même objectif: améliorer et ajuster notre dispositif en fonction des remontées du terrain, en étant à l'écoute de l'ensemble des acteurs. Fin juillet, 470 milliards d'euros ont été mis sur la table pour soutenir nos entreprises, en particulier les TPE/PME, et pour protéger les salariés. »

Bruno Le Maire

Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance

Quelques chiffres clés sur les mesures d'urgence

#Le fonds de solidarité

1,7 million d'entreprises ont bénéficié du fonds de solidarité, ce qui représente 5,8 milliards d'euros

#Le prêt garanti par l'État

600 000 entreprises se sont vues accorder un prêt garanti par l'État, ce qui représente plus de 120 milliards d'euros

#L'exonération de cotisations sociales

Pour les TPE et les PME qui ont été fermées administrativement cela représente 3,9 milliards d'euros

#L'appui au traitement d'un conflit par le Médiateur des entreprises

6 200 sollicitations et demandes de médiations sur le premier semestre, 94% des saisines proviennent des TPE et PME

#Les reports de cotisation

Depuis mars, 2 millions de travailleurs indépendants en ont bénéficié pour 6,9 milliards d'euros et plus de 800 000 employeurs pour 18 milliards d'euros

#Le dispositif d'activité partielle

En avril, 8,8 millions de salariés étaient en activité partielle. En mai, le nombre s'élevait à 7,9 millions de salariés et en juin 4,5 millions, ce qui représente au total 19,5 milliards d'euros

Un plan de relance européen historique



« Ce plan de relance se fera avec l'Europe, qui s'est hissée à la hauteur du moment. L'accord européen autour d'un endettement conjoint et d'un plan d'investissement pour redresser l'économie du continent est un tournant historique. C'est le résultat d'un travail acharné, initié par la France, et que nous menons depuis trois ans. »

Emmanuel Macron,
Président de la République française

Financement du plan de relance

100 milliards d'euros dont 40 milliards d'euros de contributions européennes*

Les dépenses du plan de relance seront engagées sur deux ans (2020-2022) et financées par plusieurs instruments :

- la troisième loi de finances rectificative pour 2020
- le projet de loi de finances pour 2021 et le programme d'investissement d'avenir (PIA4)
- le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021
- le plan de relance européen

L'Union européenne financera 40 % du plan de relance français. Ces subventions directes seront versées à la France sur la base d'une stratégie d'investissements et de réformes que le Gouvernement présentera début 2021 à ses partenaires européens et à la Commission européenne. Cette stratégie, appelée « plan national pour la relance et la résilience », couvrira la période 2020-2023.

Les financements européens seront attribués pour soutenir des investissements et des réformes qui ont un effet durable sur la productivité, qui accompagnent et accélèrent la transition écologique et numérique et qui facilitent la convergence des économies européennes.

Le Président de la République a été clair : la dette liée au plan de relance ne sera pas remboursée par une hausse des impôts, mais par la croissance et par les transformations que nous engageons.

Le plan de relance vise un rebond de l'économie française après une récession sans précédent. Notre objectif est clair : retrouver dans deux ans le niveau d'activité économique d'avant crise.

Dès 2021, le plan de relance relèvera la croissance d'1½ point, notamment en soutenant le pouvoir d'achat des ménages et en déployant des investissements publics ambitieux. Grâce au redressement de l'économie et au soutien aux embauches, il doit permettre de faire baisser le chômage dès l'année prochaine dans tous les territoires.

Le plan de relance porte aussi les transformations qui rendront notre économie plus compétitive, plus innovante et plus prospère sur le long terme. En investissant massivement pour rendre notre modèle économique plus respectueux de la planète, en formant les Français aux métiers d'avenir, en redonnant aux entreprises les moyens d'investir dans le capital productif et la recherche, la relance prépare la croissance de la prochaine décennie.

* sur la base des dernières prévisions macroéconomiques de la Commission européenne

Un plan d'investissement pour tous les Français, au service de l'emploi

Le plan de relance doit bénéficier à tous les Français, à tous les travailleurs et à tous ceux qui sont à la recherche d'un emploi. Nous avons une priorité absolue: la lutte contre le chômage.

Le plan de relance portera une attention particulière:

Aux TPE et PME

Parce qu'elles représentent un tiers de l'activité (chiffre d'affaires) des entreprises françaises, la relance de notre économie devra passer par une reprise durable de leur activité. Les TPE/PME seront ainsi directement bénéficiaires de certaines mesures: rénovation énergétique, numérisation des TPE/PME, création de foncières pour redynamiser les commerces de centre-ville, baisse des impôts de production. Elles seront ainsi directement bénéficiaires de certaines mesures: rénovation thermique des bâtiments, emplois des jeunes, etc. Au total, plus de 25 Md€ bénéficiera aux TPE-PME.

À l'économie sociale et solidaire (ESS)

Les structures de l'économie sociale et solidaire ont un rôle de premier plan dans l'économie circulaire, l'insertion ou encore l'agriculture et l'alimentation de qualité. Cela s'est vu au plus fort de la crise et sera pris en compte dans la relance.

Les acteurs de l'ESS participent à la résilience de l'économie française. Ils contribuent au développement d'un modèle de croissance vert et solidaire. Ils seront un relais essentiel pour accompagner la transition écologique et pour mener la bataille pour l'emploi et l'insertion.

Aux Outre-mer

Le plan de relance porte une attention particulière aux collectivités locales et en particulier aux territoires ultramarins.

Outre les mesures bénéficiant à l'ensemble du territoire, des mesures spécifiques sont dédiées aux Outre-mer: accompagnement des collectivités locales en Outre-mer, travaux antisismiques aux Antilles, modernisation des réseaux d'eau, accent sur certaines infrastructures hospitalières et des mesures pour l'emploi dédiées (PIJ Outre-mer).

Le plan de relance se fera en coordination étroite avec l'ensemble des acteurs publics: Régions, collectivités locales, Groupe Caisse des dépôts, Bpifrance et autres opérateurs et établissements publics. Le plan reposera notamment sur des contractualisations avec les collectivités locales pour accélérer la relance dans tous les territoires.

« Le plan de relance obéit à une méthode précise, suit un objectif stratégique et respecte un impératif d'exécution rapide »

Bruno Le Maire

Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance

Une méthode: la concertation

Le plan de relance a suivi une méthode rigoureuse, celle du dialogue et de la concertation la plus large possible.

Concertation avec tous les acteurs des territoires

- Les maires
- Les présidents de conseil régional
- Les présidents de conseil départemental
- L'ensemble des élus locaux

Concertation avec les parlementaires

Concertation avec les partenaires sociaux

Concertation avec les représentants des filières industrielles

Concertation avec le monde associatif et les organisations non gouvernementales

Concertation avec des économistes français, européens et internationaux

Concertation avec les partenaires européens

Concertation avec des panels d'expert ou « think tanks »

Un objectif stratégique : la transition écologique

Nous avons fait le choix de relancer l'économie par l'écologie. Sur 100 milliards d'euros, 30 milliards sont destinés au financement de la transition écologique. Mais notre ambition va plus loin : chaque axe du plan de relance doit apporter une contribution à la transition écologique.

Créer les emplois de demain, identifier et investir dans les technologies d'avenir propres qui garantiront également notre souveraineté économique, accompagner les entreprises industrielles pour qu'elles polluent moins et réussissent leur transition... Toutes ces mesures s'inscrivent dans le cadre de notre objectif stratégique : **moderniser l'économie française pour qu'elle soit plus durable, plus économe de nos ressources naturelles et plus compétitive.**

Afin de réduire l'impact de l'activité économique sur notre environnement, le plan de relance accélère de manière décisive la transformation à moyen et long terme de notre économie et son adaptation à la transition écologique.

- **Toutes les dimensions de la transition écologique sont prises en compte :** la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la pollution locale, l'adaptation des territoires au changement climatique, le développement des circuits courts, l'économie circulaire et l'artificialisation des sols.
- **Une partie des mesures du plan de relance permettront une réduction directe des émissions de gaz à effet de serre** par rapport à une relance qui n'intégrerait pas de considérations environnementales. Il s'agit des mesures de rénovation énergétique des bâtiments, de décarbonation des sites industriels, de verdissement du parc automobile privé et public, de développement de transports en commun... Les économies générées par ces mesures sont estimées à 57 millions de tonnes de CO₂.
- **Les mesures permettant la relocalisation d'activité de production critique en France** réduiront notre empreinte carbone : en produisant en France, à proximité du consommateur, avec une électricité faiblement carbonée plutôt que d'importer des produits fabriqués loin, dans des conditions environnementales moins favorables, nous améliorons notre bilan carbone.
- **D'autres mesures permettent de développer de nouvelles technologies qui ont un potentiel de réduction massive des émissions à long terme.** C'est le cas par exemple de l'hydrogène, qui pourra avoir des applications dans les transports, dans l'industrie et dans la production d'énergie décarbonée. Il s'agit de préparer l'avenir et de permettre à la France de se doter des capacités industrielles et technologiques pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Le plan de relance consacre 470 millions d'euros dans le nucléaire pour investir dans les compétences et la formation, soutenir les sous-traitants de la filière et préparer l'avenir en finançant la recherche pour la conception de petits réacteurs modulaires (SMR).
- **Beaucoup de mesures du plan de relance participent aux autres aspects de la transition écologique :** mesures de formation des professionnels qui exerceront dans ces métiers, mesures portant sur la préservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, la gestion des ressources (la gestion de la ressource en eau, les mesures relatives à la pêche et à l'aquaculture) ou la lutte contre la pollution (par exemple grâce au renouvellement des agroéquipements).

Enfin, lors de la présentation du PLF2021, la méthode dite de « budget vert » sera mobilisée afin de présenter l'apport du plan de relance en faveur à l'environnement. La démarche du « budget vert » a pour objectif d'évaluer l'incidence environnementale du budget de l'État en cohérence avec les engagements pris au titre de l'Accord de Paris.

Un impératif : un suivi rigoureux de l'exécution pour des premiers résultats rapides

Les dépenses qui sont engagées pour le plan de relance doivent être rapides, ciblées et temporaires pour réduire l'impact économique de la crise au plus vite.

LA MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE

La mise en œuvre concrète du plan de relance passera par une mission **budgétaire unique « Relance » pour 2 ans (2021-2022), pilotée par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance**. L'objectif est de séparer les dépenses du plan de relance sur 2021-2022 des dépenses habituelles des ministères. Cela permet de s'assurer que les moyens exceptionnels engagés seront bien temporaires.

Un calendrier d'engagement des crédits sera défini pour chacune des mesures afin d'assurer une mise en œuvre rapide. Si certains crédits ne sont pas engagés assez rapidement ou ne remplissent pas leurs objectifs d'efficacité, le Gouvernement aura la possibilité de réaffecter les crédits sur d'autres dispositifs du plan de relance pour que, dans tous les cas, l'effet d'entraînement sur la croissance et sur l'emploi soit le plus efficace possible.

Par ailleurs, des **mesures de simplification** seront prises pour une mise en œuvre rapide du plan de relance, au plus près des besoins des territoires. Ces mesures pourront être d'**ordre réglementaire ou législatif**. Des mesures prises pendant la crise sanitaire pourront être prolongées pour réduire les délais administratifs ou encore faciliter l'accès des entreprises à la commande publique.

Enfin, pour favoriser l'achat responsable, l'État recourra davantage aux clauses sociales et environnementales dans la commande publique et une concertation sera lancée afin d'inciter les autres acheteurs publics et privés à recourir également à de telles clauses.

LE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PLAN DE RELANCE

Le Gouvernement fera du suivi de l'exécution du plan de relance une priorité de la dernière partie du quinquennat :

- **Au niveau national :**
 - un **Conseil de suivi de la relance** présidé par le Premier ministre procédera à une revue de l'avancement du plan de relance dans une logique sectorielle et territoriale, notamment en Outre-mer. Il associera des parlementaires, les partenaires sociaux, des représentants des collectivités, des ONG et de la société civile, des économistes et les services de l'État.
 - un **Comité de pilotage de la relance** présidé par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, se réunira chaque semaine pour effectuer un suivi fin de la mise en œuvre des différentes mesures du plan et assurer la bonne tenue du calendrier d'engagement des crédits sur deux ans.
 - un **Conseil interministériel**, présidé par le Premier ministre, en présence du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et des ministres concernés, se réunira tous les 6 mois ou plus si nécessaire, pour acter des redéploiements de crédits.
- **Au niveau local, les comités de suivi régionaux** veilleront à informer l'ensemble des acteurs locaux des modalités de mise en œuvre du plan, à suivre l'avancement des projets sur les territoires et à identifier et résoudre les points de blocage éventuels. Ils incluront notamment les services de l'État, les représentants des collectivités locales et les partenaires sociaux.

Un tableau de bord des projets dans les territoires et des indicateurs de suivi sera régulièrement rendu public. Par souci de transparence, le Premier ministre s'est engagé à que soit rendu compte au Parlement de l'exécution du plan de relance tous les deux mois.

- **La déclinaison territoriale** de la relance concernera : les dotations directes aux collectivités locales qui seront mises en œuvre par les préfets de région, les mesures qui pourront être contractualisées et les mesures ministérielles qui seront déployées au niveau local.

Un plan de relance, trois priorités



Notre objectif est ambitieux : devenir la première grande économie décarbonée européenne en atteignant la neutralité carbone en 2050.

Tout ce qui est mis en œuvre dans le cadre du plan de relance doit répondre à cette ambition.

ÉCOLOGIE

La relance est une relance verte.

Depuis vingt ans, la France a réduit de 20% ses émissions de CO₂, mais dans le même temps, son empreinte carbone* a augmenté de 17%. L'explication est simple : nous avons arrêté de fabriquer en France des produits pour les importer d'autres pays qui émettent davantage de CO₂. Tous les efforts menés à l'intérieur de nos frontières, nous les avons perdus par nos importations. Ce modèle est inefficace pour notre économie et n'est pas cohérent avec nos objectifs environnementaux.

Aujourd'hui, le président de la République fait le choix pour la France d'une croissance durable et juste. Une croissance qui économise nos ressources naturelles, qui émet moins de CO₂ et qui protège notre biodiversité. Le plan de relance y répond totalement à travers la rénovation thermique des bâtiments, l'aide à la décarbonation de l'industrie, le bonus écologique, la prime à la conversion pour l'achat d'un véhicule propre ou encore la transformation du secteur agricole, mais également la recherche et l'innovation pour le développement de technologies vertes. Un investissement dans le nucléaire doit permettre à la France de garder sa capacité de production de l'électricité décarbonée sur le long terme.

**L'empreinte carbone représente les émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par la consommation finale sur notre sol. A la différence des émissions produites sur le territoire, elle inclut les émissions associées aux biens et services importés, et exclut celles associées aux exportations.*



COMPÉTITIVITÉ

La relance est la clé de notre souveraineté économique et de notre indépendance technologique.

C'est par l'investissement et la maîtrise des nouvelles technologies que nous parviendrons à décarboner notre économie. C'est également par l'innovation et par une politique fiscale plus attractive que nous favoriserons le développement d'activité en France et que nous renouons avec une prospérité durable.

Nous avons beaucoup d'atouts, des compétences et des savoir-faire. Mais notre pays fait face, aujourd'hui encore, à un problème structurel majeur : celui de l'offre française.

Si nous voulons que les entreprises localisent de nouvelles productions à forte valeur ajoutée sur le territoire et créent des nouveaux emplois, plutôt que de produire ailleurs dans des conditions souvent écologiquement et socialement plus dégradées, nous devons être plus compétitifs.

C'est pour cela que nous faisons le choix de la modernisation de notre appareil de production, de l'investissement massif dans les technologies d'avenir (notamment vertes), de la baisse des impôts de production, du renforcement du soutien à la recherche, de la formation et du développement des compétences ainsi que des savoir-faire nationaux existants.

Ces choix doivent nous permettre de retrouver une souveraineté économique, non pas comme un repli nationaliste mais comme une capacité retrouvée d'indépendance au service de la France et de l'Europe.



COHÉSION

La relance est une relance sociale et territoriale.

Grâce notamment au dispositif de l'activité partielle, les revenus des ménages français ont été largement protégés pendant la crise. Mais nous faisons face dans les prochains mois à un vrai défi : éviter à tout prix une hausse des inégalités en France. La relance sera donc une relance solidaire, qui permettra de mieux soutenir et accompagner vers l'emploi les jeunes et les plus vulnérables, dont les personnes en situation de handicap.

Le plan permet la sauvegarde de l'emploi par le déploiement de l'activité partielle de longue durée assorti d'un plan de formation. Il comporte par ailleurs un renforcement des moyens consacrés à la formation afin de permettre à chaque jeune de trouver une solution. Il renforce massivement la formation professionnelle.

Le plan de relance concerne tous les territoires à toutes les échelles : les Outre-mer, les territoires ruraux, les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les petites, moyennes et grandes villes, les métropoles, les territoires insulaires comme la Corse, les départements, les régions... Les quartiers de la politique de la ville pourront par exemple bénéficier des moyens consacrés à la rénovation des écoles et des équipements publics, à la réhabilitation du parc social et aux projets de mobilité du quotidien.

Nous parlons d'une solidarité au sens large : solidarité entre les générations, entre les territoires, entre les entreprises de toutes tailles et entre les Français. Le plan de relance porte un élan collectif, notamment à travers le Ségur de la santé, la cohésion territoriale et le soutien aux personnes les plus précaires.

FOCUS SUR QUELQUES MESURES

Retrouvez l'intégralité
des mesures du plan de relance
sur francerelance.gouv.fr

Écologie

Rénovation énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments
Décarbonation de l'industrie	Décarbonation de l'industrie
Infrastructures et mobilités vertes	Développer les mobilités du quotidien
	Mise en place d'un plan de soutien au secteur ferroviaire
Énergies et technologies vertes	Développer l'hydrogène vert
Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	Biodiversité, lutte contre l'artificialisation et transition agricole

Compétitivité

Fiscalité des entreprises	Baisse des impôts de production
Financement des entreprises	Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI
Souveraineté technologique	Relocalisation de la production industrielle dans les territoires
	Investir dans les technologies d'avenir

Cohésion

Séjour de la santé	Plan massif d'investissement en santé
Jeunes	Formation des jeunes sur les secteurs stratégiques et porteurs
	Aides à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans et des personnes handicapées
	300 000 parcours d'accompagnement supplémentaires vers l'emploi
Formation professionnelle	Renforcer les compétences des actifs et transformer la formation professionnelle
Sauvegarde de l'emploi	Maintien de l'emploi et des compétences : activité partielle de longue durée et FNE - Formation
Soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité	Majoration de 100 euros de l'allocation de rentrée scolaire
Territoires	Soutien aux collectivités territoriales

ÉCOLOGIE

Rénovation énergétique des bâtiments

Montant consacré à la mesure
6,7 Md€

Le plan de relance consacre 6,7 Md€ à la rénovation énergétique des logements privés, des locaux de TPE/PME, des bâtiments publics de l'État et des logements sociaux.

- **Logements privés** : le plan de relance va rehausser le budget du dispositif **MaPrimeRénov'** de 2 Md€ sur 2021- 2022. Alors que le dispositif actuel est insuffisant pour financer des travaux très lourds de rénovation, le plan de relance mobilisera des moyens exceptionnels pour accélérer le traitement des passoires thermiques au moyen de rénovations globales.
- **Bâtiments publics** : les écoles, universités et bâtiments de l'État représentent une part importante de l'immobilier en France : 100 millions de mètres carrés. Par souci d'exemplarité comme rappelé par la Convention citoyenne pour le climat, une rénovation thermique de ces bâtiments est donc nécessaire.

Le plan de relance consacre 4 Md€ à leur rénovation :

- 300 M€ sont délégués aux régions pour rénover les lycées notamment ;
- les universités et laboratoires de recherche bénéficient de moyens du plan de relance sur appel à projet ;
- les bâtiments de l'État (par exemple : casernes de police et de gendarmerie, palais de justice, préfectures) font l'objet d'un autre appel à projet ;
- pour les bâtiments des communes et départements (écoles, collèges, équipements sportifs, etc), des dotations de l'État gérées au niveau local par les préfets aideront les collectivités à financer leurs projets.

Plus de 2 Md€ sont par ailleurs dédiés à la rénovation énergétique des EHPAD et des hôpitaux dans le cadre du Ségur de la santé.

- **Logements sociaux** : le plan de relance consacre 500 M€ pour leur rénovation thermique et leur restructuration lourde. Il s'agit de faire émerger des solutions françaises de rénovation énergétique très performantes pour des ensembles de logements. Des subventions seront octroyées aux organismes HLM, aux collectivités ou aux maîtres d'ouvrage d'insertion (associations, etc.) pour que le parc de logement social atteigne les standards les plus élevés (sortie du statut de « passoire énergétique » avec obtention du label « bâtiments basse consommation »).
- **TPE/PME** : le plan de relance mobilise 200 M€ pour aider les TPE/PME à rénover énergétiquement leurs locaux.

	MA PRIME RENOV' AVANT LE 1 ^{ER} JANVIER 2021 (575 M€)	MA PRIME RENOV' APRÈS LE 1 ^{ER} JANVIER 2021 (2 Md€)
Propriétaires occupants	Ménages très modestes et modestes	Tous les ménages sont éligibles, avec une incitation pour les ménages plus aisés à effectuer des rénovations globales de leur logement
Propriétaires bailleurs	Non éligibles à MaPrimeRénov'	Éligibles à MaPrimeRénov'
Copropriétés	Non éligibles à MaPrimeRénov'	Éligibles à MaPrimeRénov'

Pour plus d'informations sur MaPrimeRénov' : maprimerenov.gouv.fr

Décarbonation de l'industrie

Montant
consacré
à la mesure
1,2 Md€

Le plan de relance mobilise 1,2 Md€ pour aider les entreprises industrielles à investir dans des équipements moins émetteurs de CO₂.

Malgré une baisse de 40% des émissions de l'industrie ces 20 dernières années, l'industrie est encore la source de près de 20% des émissions de gaz à effet de serre françaises. Aussi, poursuivre la décarbonation de l'industrie est indispensable pour atteindre les objectifs climatiques que la France s'est fixés, tout en évitant la délocalisation des procédés industriels les plus émetteurs de CO₂ vers des zones géographiques moins engagées dans la transition écologique.

Les équipements qui permettent à l'industrie de moins polluer sont généralement plus chers et moins rentables que l'utilisation d'énergies fossiles. 1,2 Md€ est ainsi mobilisé pour aider les entreprises industrielles à investir dans des solutions décarbonées. Cela concernera :

- **l'investissement dans des procédés industriels moins émetteurs**, par exemple en électrifiant des procédés fonctionnant aujourd'hui à l'énergie fossile ou améliorant l'efficacité énergétique. Certaines filières et certains sites industriels (notamment dans les secteurs de la cimenterie ou de la métallurgie) sont plus polluants que d'autres. Cette mesure permet d'identifier ces sites les plus émetteurs en CO₂ et de les aider à se décarboner.
- **la compensation du surcoût de l'énergie décarbonée par rapport aux énergies fossiles** : afin d'inciter des industries à passer d'une solution fossile à une source de chaleur bas-carbone, l'État compensera l'écart de coûts éventuels entre la chaleur produite à partir d'énergie bas carbone (biomasse ou combustible solide de récupération) et les solutions fossiles sur une période pluriannuelle.

Exemples de projets de décarbonation :

- Projet de conversion d'une chaudière charbon ancienne pour la production de chaleur à une installation neuve biomasse neutre en carbone et plus efficace énergétiquement (économies potentielles de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers de tonnes de CO₂/an);
- Remplacement de réchauffeurs industriels par des modèles plus efficaces énergétiquement (économies potentielles de l'ordre de 3000 t de CO₂/an);
- Pompes à chaleur pour des procédés industriels.

Développer les mobilités du quotidien: plan vélo et projet de transport en commun

Montant
consacré
à la mesure
1,2 Md€

Le plan de relance consacre 1,2 Md€ au vélo et au développement des transports collectifs tels que métro, tramway, bus et RER métropolitain, pour apporter des solutions de mobilité plus respectueuses de l'environnement.

Le plan de relance mobilise 1,2 Md€ pour :

- **Développer l'usage du vélo:** des aides seront apportées aux collectivités pour financer des pistes cyclables et des places de stationnement sécurisé.
- **Développer les transports en communs:** le plan de relance soutiendra le développement d'offres ferroviaires dans les zones urbaines les plus denses, l'amélioration de services existants, la création de nouvelles lignes de transports collectifs en site propre...

Ces moyens viennent compléter le financement des collectivités et pourraient permettre un investissement total dans les territoires proche de 5 Md€. Ceci générera immédiatement des emplois pour la réalisation des travaux, estimés à plus de 55000 équivalents temps plein.

Exemple de projets:

En Île-de-France sont visées l'amélioration de lignes régionales ferroviaires structurantes: RER E à l'ouest, tronçon central des RER B et D. Seront poursuivis également le déploiement du tramway T3 et T1 ainsi que des bus comme le TZ en 2 et 3 notamment. En province et Outre-mer, la mesure permettra de soutenir plus de projets de transports collectifs portés par les collectivités locales: tramways, bus à haut niveau de service, etc.

Mise en place d'un plan de soutien au secteur ferroviaire

Montant consacré à la mesure
4,7 Md€

Le plan de relance consacre 4,7 Md€ au soutien du secteur ferroviaire. L'objectif: offrir une alternative attractive et efficace au transport routier, tant pour les passagers que pour les marchandises. Ce soutien contribue à la diminution de l'empreinte carbone et environnementale des transports.

Nous souhaitons améliorer la qualité du réseau ferroviaire pour augmenter l'offre de trains dans ses différents usages:

- il s'agit tout d'abord de donner les moyens à SNCF Réseau de régénérer et moderniser le réseau national le plus circulé;
- il s'agit également de réinvestir, aux côtés des Régions, dans les lignes de desserte fine du territoire pour augmenter l'offre dans les territoires moins denses et mieux les relier aux zones urbaines.

L'objectif est par ailleurs **d'accélérer les travaux pour la qualité d'accueil dans les gares**, notamment pour l'accès des personnes à mobilité réduite, et de redévelopper des offres de trains de nuit.

Enfin, il convient d'adapter le réseau ferroviaire pour **développer le transport de marchandises**, afin de desservir au plus près les entreprises, les plateformes logistiques et les ports dans de bonnes conditions économiques.

Développer l'hydrogène vert



Montant
consacré
à la mesure
7 Md€

7Md€ seront mobilisés d'ici 2030 pour le développement de l'hydrogène vert dont 2 Md€ dès 2021–2022.

La consommation d'énergie représente près de 70% des émissions françaises de gaz à effet de serre. La relance doit être l'occasion pour la France de se positionner à la pointe des technologies de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone en :

- Soutenant les projets portés par les entreprises dans les territoires, afin de favoriser l'émergence d'une offre française de solutions hydrogène;
- Mettant en place un mécanisme de soutien à l'hydrogène produit par électrolyse de l'eau par appel d'offres et complément de rémunération;
- En créant un projet commun européen (IPCEI) pour soutenir l'industrialisation sur le territoire et le développement de démonstrateurs.

Exemple de projets:

- Financement de projets de recherche pour le développement des solutions décarbonées basées sur l'hydrogène pour le maritime et l'aviation;
- Lancement d'un projet européen (IPCEI) visant à développer et industrialiser des solutions françaises:
 - de piles à combustible, de réservoirs et de matériaux pour permettre le développement de véhicules à hydrogène pour la mobilité;
 - des électrolyseurs pour la production d'hydrogène bas carbone et la décarbonation de sites industriels.

Biodiversité, lutte contre l'artificialisation et transition agricole

Montant consacré à la mesure
2,5 Md€

Le plan de relance mobilise 2,5 Md€ pour la reconquête de la biodiversité sur nos territoires, la lutte contre l'artificialisation des sols et l'accélération de la transition de notre modèle agricole pour une alimentation plus saine, durable et locale.

La crise sanitaire rappelle que nos sociétés sont tributaires d'une nature saine, dont elles tirent leurs ressources essentielles (eau, alimentation, santé), et le besoin du maintien des écosystèmes terrestres, littoraux, maritimes et aquatiques en bon état, de manière à permettre aux territoires de s'adapter aux effets du changement climatique et à divers risques pour ainsi être plus résilients.

Les enjeux environnementaux et climatiques sont majeurs pour notre agriculture (maintien de la biodiversité, gestion et préservation des ressources en eau et de la qualité des sols, adaptation au changement climatique...). Y répondre nécessite une transition accélérée de notre modèle agricole vers des systèmes plus résilients. L'importance de notre souveraineté alimentaire et les demandes pour des produits locaux qui se sont exprimées tant au cours de la crise sanitaire que par la convention citoyenne pour le climat n'ont fait que confirmer ce besoin.

Pour y répondre, le plan de relance consacre 2,5 Md€ :

- **en faveur de la biodiversité** : le plan de relance financera des opérations d'adaptation et de restauration écologique sur les territoires.
- **en matière de lutte contre l'artificialisation des sols** : le lancement d'un fonds pour le financement des opérations de recyclage des friches, ainsi que la mise en place d'un dispositif d'aide à destination des communes destiné à favoriser la sobriété foncière en faveur d'une ville plus compacte et désirable.
- **pour la transition du secteur agricole** : notamment des soutiens directs en faveur de la transition agro-écologique des exploitations (aides à la certification Haute valeur environnementale, plantation de haies, développement des circuits courts, projets alimentaires territoriaux), au renouvellement des agro-équipements pour réduire l'usage de produits phytosanitaires, et de l'indépendance protéinique.

COMPÉTITIVITÉ

Baisse des impôts de production

Montant consacré à la mesure
20 Md€

Dans le cadre du plan de relance, les impôts de production seront abaissés de 10 Md€ dès le 1^{er} janvier 2021, et de manière pérenne. C'est donc 20 Md€ de baisse d'impôts de production sur 2021–2022.

La France se singularise par le nombre et le niveau des impôts de production, c'est-à-dire les impôts qui portent sur les facteurs de production des entreprises indépendamment de leurs bénéficiaires : masse salariale, investissement, capital productif notamment.

Ces impôts pèsent lourdement sur la compétitivité des entreprises françaises : 77 Md€ en 2018 et 3,2 % du PIB, contre 1,6 % en moyenne dans l'Union européenne.

L'industrie est particulièrement pénalisée : alors qu'elle représente moins de 14 % de la valeur ajoutée nationale, elle assume presque 20 % des impôts de production. Ces impôts pèsent également sur l'attractivité du territoire et dissuade l'implantation des entreprises industrielles.

Les impôts concernés sont : la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

La baisse des impôts de production décidée dans le cadre du plan de relance repose sur la combinaison de trois mesures :

- **CVAE** : réduction de moitié pour toutes les entreprises redevables de cet impôt, ce qui correspond à la suppression de la part régionale : - **7,25 Md€** ;
- **TFPB et CFE** : réduction de moitié des impôts fonciers des établissements industriels pour environ 32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements : - **1,75 Md€ de TFPB et -1,54 Md€ de CFE** ;
- **CET** : abaissement du taux de plafonnement en fonction de la valeur-ajoutée qui serait ramené de **3 % à 2 %** afin d'éviter que tout ou partie du gain pour les entreprises de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisé par le plafonnement.

Cette combinaison de mesures permettra de cibler particulièrement la compétitivité de nos entreprises industrielles et de faciliter la croissance et l'investissement de nos PME et de nos ETI, qui créent des emplois dans les territoires.

Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI

Montant consacré à la mesure
3 Md€

Durant la crise sanitaire, les entreprises françaises ont bénéficié massivement des financements soutenus par l'État, en particulier des prêts garantis par l'État. Afin de poursuivre leur développement et de continuer à investir, certaines entreprises ont désormais besoin d'un soutien en fonds propres. Le plan de relance apporte une garantie publique à des fonds d'investissement responsables labellisés « France Relance » et à des prêts participatifs de long terme. Au total, 3 Md€ sont consacrés au soutien du financement des entreprises.

Face à la dégradation du bilan des TPE, PME et ETI et au-delà du soutien à court terme de leur trésorerie, il importe de leur apporter des fonds propres et quasi-fonds propres pour restaurer leur capacité d'investissement. La mobilisation des investisseurs institutionnels (banques, assureurs, fonds de capital-investissement) avec le soutien de l'État, pourra contribuer à répondre à ces besoins de financement.

Deux grandes mesures seront déployées afin de renforcer le bilan des TPE/PME et ETI par la mobilisation de l'épargne financière :

- En premier lieu, **une garantie publique pourra être accordée aux placements financiers qui recevront un label « France Relance »**. Ce label sélectionnera les fonds les plus pertinents pour une reprise durable de l'économie permettant à chacun d'orienter son épargne vers les financements de long terme utiles aux PME et ETI.

Ce label de Place sera destiné aux fonds nationaux ou régionaux dont la politique d'investissement favorise, selon une approche d'investissement durable, le renforcement des fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises implantées en France. La souscription de ces produits sera encouragée en élargissant aux fonds labellisés l'accès à une garantie de fonds propres de Bpifrance (à hauteur d'1 Md€ d'investissement garantis sur la période), de manière à réduire le risque de perte en capital pour l'investisseur. Ce label valorisera les véhicules d'investissement permettant la collecte de l'épargne des ménages en faveur de la relance.

- En second lieu, 10 à 20 Md€ de prêts participatifs pourront être accordés aux TPE, PME, et ETI. Les réseaux bancaires pourront octroyer des prêts participatifs, c'est-à-dire des prêts de long terme, subordonnés et assimilés à des financements en quasi-fonds propres. Les prêts participatifs consentis par les banques seront partiellement conservés par celles-ci pour assurer un alignement d'intérêt dans la sélection des entreprises bénéficiaires. Ils pourront être refinancés par des investisseurs professionnels pour leur compte propre ou pour le compte de leurs assurés/clients. Ce dispositif sera soutenu par une garantie partielle de l'État.

Les moyens de **Bpifrance** seront renforcés pour lui permettre d'accroître son action de financement des entreprises.

Enfin, l'État abondera les **fonds d'investissement mis en place par les Régions**, qui permettent de renforcer le capital des PME dans les territoires.

Relocalisation de la production industrielle dans les territoires



Montant consacré à la mesure
1 Md€

Le plan de relance consacre 1 Md€ à la relocalisation industrielle : 600 M€ pour soutenir l'investissement dans 5 secteurs stratégiques et 400 M€ pour favoriser le développement de projets industriels dans les territoires.

L'enjeu est de soutenir des investissements qui permettront à la France d'assurer son indépendance économique et technologique. La crise sanitaire a mis en avant des difficultés d'approvisionnement dans certains secteurs lorsque les entreprises françaises dépendaient de fournisseurs issus de pays tiers.

- **Un fonds de 400 M€** sur la période 2020-2022, dont 150 M€ dès 2020, est créé pour soutenir des projets d'investissements industriels dans les territoires. La démarche est conjointement menée par l'État et les Régions et animée dans le cadre du programme Territoires d'industrie. L'instruction financière sera réalisée par Bpifrance.
- **Une enveloppe de 600 M€** d'ici 2022 dont 100 M€ dès 2020 sera mobilisée pour soutenir plus particulièrement des investissements ciblés sur les cinq secteurs stratégiques suivants :
 - la santé, les intrants critiques pour l'industrie, l'électronique, l'agroalimentaire et les applications industrielles de la 5G.

Investir dans les technologies d'avenir



Montant consacré à la mesure
11 Md€

Le quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA) mobilise 11 Md€ d'ici à 2022 pour soutenir l'innovation et en particulier l'investissement dans les technologies d'avenir.

Le nouveau PIA, dit PIA 4, avec une taille cible 20 Md€ sur 2021-2025, **mobilisera 11 Md€ dans le cadre du plan de relance d'ici 2022**. Il combinera deux logiques d'intervention visant à accélérer l'innovation dans tous les secteurs pour :

- **Financer des investissements exceptionnels sur quelques filières industrielles ou technologies d'avenir** : les technologies numériques, la recherche médicale et les industries de santé, les énergies décarbonées, l'agriculture responsable et la souveraineté alimentaire, les transports et mobilités durables, les villes de demain, l'enseignement numérique, les industries culturelles et créatives ;
- **Garantir un financement structurel pérenne et prévisible aux écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation**, pour faire de la France le terreau le plus fertile en Europe pour les chercheurs et les entrepreneurs.

Le PIA4 comportera une dimension territoriale affirmée, par la recherche de partenariats renforcés avec les grands acteurs des territoires et par l'enrichissement des innovations par la démonstration territoriale en conditions réelles.

Enfin, le PIA4 interviendra également en fonds propres, pour soutenir la structuration et la croissance du marché du financement des entreprises innovantes, à travers des fonds d'investissement directs, généralistes ou thématiques, ou des fonds de fonds. Ces fonds ont vocation à couvrir une défaillance ou une insuffisance avérée des financements de marché, dans tous les segments du capital-investissement, du pré-amorçage au capital-croissance en passant par l'amorçage et le capital-risque.

COHÉSION

Plan massif d'investissement en santé

Montant consacré à la mesure
6 Md€

Dans le cadre du Ségur de la Santé, 6 Md€ du plan de relance sont consacrés à l'investissement dans les secteurs sanitaire et médico-social ainsi que dans le numérique en santé.

6 Md€ seront investis sur les 5 prochaines années pour le secteur médico-social, l'hôpital et la médecine de ville et le numérique :

- 2,1 Md€ sur 5 ans pour la transformation, la rénovation, l'équipement et le rattrapage numérique des établissements médico-sociaux. Cela doit permettre la rénovation de 65 000 places d'EHPAD à horizon 2025 et la construction progressive de nouvelles places pour atteindre un objectif de + 30 000 à horizon 2030.
- 2,5 Md€ sur 5 ans pour l'investissement en santé dans les territoires: projets hospitaliers prioritaires et projets ville-hôpital, pour permettre par exemple la modernisation et la restructuration de l'offre de soins
- 1,4 Md€ sur 3 ans pour la modernisation des outils numériques en santé et le rattrapage du retard dans l'interopérabilité d'un système informatique entre acteurs de santé pour permettre la transférabilité du dossier médical d'un patient et l'amélioration de son suivi tout au long du parcours de soin.

Formation des jeunes sur les secteurs stratégiques et porteurs

Montant consacré à la mesure
1,6 Md€

Pour faire face à la hausse attendue de la demande d'emploi des jeunes, quel que soit leur niveau de qualification, et à un déficit de compétences au regard des transformations du marché du travail touchant notamment les moins qualifiés d'entre eux, 1,6 Md€ sont mobilisés pour augmenter le nombre de formations qualifiantes à disposition de l'ensemble des jeunes qui arrivent sur le marché du travail dès septembre.

Dans un contexte de crise économique, une hausse massive de la demande d'emploi des jeunes est anticipée. Cette situation requiert la mise en place de mesures adaptées à chacun, et notamment des formations supplémentaires par rapport à ce qui était initialement prévu par le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC).

223 000 jeunes supplémentaires seront ainsi formés aux compétences attendues sur le marché du travail :

- **100 000 formations qualifiantes** via les Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences, concomitants avec une revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle
- **16 000 formations de la santé et du soin** pour les infirmiers et les aides-soignants
- **15 000 actions d'évaluation** et de formations certifiantes aux savoirs numériques via un abondement du compte personnel de formation
- **35 000 places** à destination des jeunes de 16 à 18 ans via l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)
- **30 000 places supplémentaires** de formation dans l'enseignement supérieur
- **27 000 places supplémentaires** pour les néo-bacheliers pour accompagner les réorientations et les élèves en CAP vers le diplôme et une insertion professionnelle

Aides à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans et des personnes handicapées

Montant consacré à la mesure
3,2 Md€

Le plan de relance mobilise 3,2 Md€ pour stimuler l'embauche des jeunes sous forme de CDI, CDD (de 3 mois et plus) ou de contrats en alternance.

Il s'agit de faciliter et relancer l'embauche des jeunes, catégorie la plus touchée par la crise sanitaire en leur proposant une première expérience professionnelle, tout en stimulant l'activité pour les entreprises bénéficiaires.

Le plan de relance finance :

- Une aide à l'embauche d'un montant maximal de 4000€ visant à réduire le coût du travail pour les contrats conclus entre le 1^{er} août 2020 et le 31 janvier 2021. L'aide est attribuée aux entreprises quelle que soient leur taille et leur secteur qui embauchent un salarié de moins de 26 ans, en CDI ou CDD de 3 mois et plus pour un salaire jusqu'à 2 fois le SMIC.
- Une aide à l'apprentissage pour la première année du contrat de 5000€ pour les mineurs et de 8000€ pour les majeurs pour tout contrat conclu entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021. L'aide est attribuée aux entreprises quelle que soient leur taille (sans condition pour les moins de

250 salariés) et leur secteur pour préparer un diplôme ou un titre jusqu'au niveau master.

- Une aide au contrat de professionnalisation pour la première année du contrat de 5000€ pour les mineurs et de 8000€ pour les majeurs de moins de 30 ans pour tout contrat conclu entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021. L'aide est attribuée aux entreprises quelle que soient leur taille (sans condition pour les moins de 250 salariés) et leur secteur pour préparer un diplôme ou un titre jusqu'au niveau master ou un certificat de qualification professionnelle.

Les employeurs qui recruteront une personne handicapée pourront en outre mobiliser les aides suivantes :

- **Aide à l'embauche sans limite d'âge jusqu'au 28 février 2021**
- **Aide à l'apprentissage sans limite d'âge**
- **Aide au contrat de professionnalisation**

300 000 parcours d'accompagnement supplémentaires vers l'emploi

Montant consacré à la mesure
1,3 Md€

Pour faciliter l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi, le plan de relance mobilise 1,3 Md€, ce qui permet de proposer 300 000 parcours d'accompagnement et d'insertion sur mesure et de lutter contre la précarité à travers trois dispositifs : la garantie jeunes et l'accompagnement intensif des jeunes, les contrats aidés et l'insertion par l'activité économique, l'accompagnement à la création d'entreprises.

En période de crise, le soutien des plus jeunes, notamment ceux cumulant les difficultés (sociales, scolaires, familiales...) constitue un objectif majeur. Dans ce cadre, le plan de relance finance :

- 400 millions d'euros pour la **garantie jeunes** par les missions locales, **l'accompagnement intensif jeunes** par Pôle emploi, les moyens supplémentaires pour les **parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie** (PACEA) et l'accompagnement sur mesure vers les **métiers du sport et de l'animation** (SESAME)
- 900 millions d'euros autour du **parcours emploi compétence (PEC)**, du **contrat initiative emploi (CIE)** et du **renforcement de l'insertion par l'activité économique (IAE)**
- 49 millions d'euros pour **l'accompagnement à la création d'entreprises**, dont 9 millions d'euros intégralement dédiés au soutien de parcours de création d'entreprises dans les territoires ultramarins (PIJ)

Renforcer les compétences des actifs et transformer la formation professionnelle

Montant consacré à la mesure
1 Md€

Le plan de relance consacre 1 Md€ pour soutenir la formation des actifs et digitaliser la formation professionnelle au service de l'innovation pédagogique et l'acquisition des compétences.

L'émergence des nouvelles activités liées à la transition écologique, l'économie circulaire et le digital doit s'accompagner d'une politique de montée en compétence des actifs par la formation professionnelle continue. Le plan de relance permet :

- D'augmenter quantitativement (de l'ordre de 400 000) l'effort de formation des actifs : accompagnement des entreprises et des salariés par les dispositifs Pro A et CPF de transition
- De transformer l'appareil de formation professionnelle afin qu'il puisse s'ajuster plus rapidement aux conditions d'exercice des métiers et à l'évolution des besoins en compétence, et faire de la France un leader de la digitalisation de la formation et de l'innovation pédagogique.

Cet investissement répond à un impératif de justice sociale (égalité d'accès à la formation pour les actifs), d'innovation pédagogique, d'aménagement du territoire (recours à des tiers-lieux pour rapprocher la formation des populations) et de performance économique (optimisation des plateaux techniques et augmentation du nombre de bénéficiaires pour des coûts équivalents).

Maintien de l'emploi et des compétences: activité partielle de longue durée et FNE¹ Formation



Montant consacré à la mesure
7,6 Md€

Le plan de relance consacre 7,6 Md€ pour prévenir des licenciements économiques et préserver le capital humain des entreprises en cas de baisse d'activité durable sans remettre en cause la pérennité de l'entreprise. Ces moyens permettront également de former les salariés placés en activité partielle ou en activité partielle de longue durée.

Le dispositif s'adresse à **toutes les entreprises de tous les secteurs d'activité** dès lors que la pérennité de la structure n'est pas menacée. Il a vocation à soutenir l'emploi tout en permettant à l'employeur de réinterroger sa stratégie et se repositionner durablement sur le marché.

L'activité partielle de longue durée prend la forme d'une allocation versée à l'employeur correspondant à 56% ou à 60% de la rémunération antérieure brute dans la limite de 4,5 SMIC. Elle est mise en œuvre depuis le 1^{er} juillet 2020. Les indemnités versées par l'employeur aux salariés sont exonérées de cotisations sociales et fiscales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) restant toujours dues. Le coût total de l'activité partielle en 2021 est évalué à 6,6 Md€ permettant le placement d'un million de salariés par mois pendant un an. La mesure est financée à hauteur de 67% par l'État, le tiers restant étant à la charge de l'Unedic.

Le FNE-Formation sera abondé à hauteur d'1 Md€ sur 2020-2021 pour financer des formations qui doivent permettre aux salariés de favoriser leur employabilité, dans un contexte de mutations économiques. C'est le cas par exemple de formations sur les nouvelles technologies hybrides dans l'automobile, de certifications en cybersécurité... Les formations obligatoires à la charge de l'employeur sont exclues.

Soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité : majoration de 100€ de l'allocation de rentrée scolaire

Montant
consacré
à la mesure
500 M €

Plus de 500 M€ sont mobilisés pour majorer l'allocation de rentrée scolaire de 100 euros par enfant scolarisé âgé entre 6 et 18 ans pour plus de 3 millions de familles ayant des revenus modestes. Cette allocation exceptionnelle a été versée en août 2020 pour aider les familles à faire face aux dépenses de rentrée et contribuer à la relance de la consommation.

La crise sanitaire a eu un impact particulièrement fort sur les personnes les plus précaires, avec une dégradation de leur situation financière et de leurs perspectives d'insertion professionnelle, mais également une augmentation des dépenses pendant la période du confinement, en particulier pour les familles.

Il importe donc de soutenir le revenu des familles modestes pour répondre aux difficultés engendrées par la crise et leur permettre de faire face aux dépenses de rentrée scolaire pour leurs enfants.

L'allocation de rentrée scolaire a été versée en août à plus de 3 millions de familles ayant des revenus modestes pour faire face aux dépenses de rentrée scolaire de plus de 5 millions d'enfants scolarisés.

Compte tenu des conséquences sociales de la crise épidémique et comme annoncé par le Premier ministre le 15 juillet 2020, l'allocation de rentrée scolaire a été majorée exceptionnellement de 100€ supplémentaires au titre de la rentrée 2020. Cette décision du Gouvernement permet de soutenir les familles qui ont à faire face aux dépenses de la rentrée et ainsi assurer la continuité de l'apprentissage de leurs enfants, rendue difficile par la situation sanitaire.

Le montant de l'allocation de rentrée scolaire passe ainsi pour la rentrée 2020 à :

- 469,97 euros pour un enfant âgé de 6 à 10 ans (elle était de 368,84 euros en 2019)
- 490,39 euros pour un enfant âgé de 11 à 14 ans (elle était de 389,19 euros en 2019)
- 503,91 euros pour un enfant âgé de 15 à 18 ans (elle était de 402,67 euros en 2019)

Soutien aux collectivités territoriales

Montant consacré à la mesure
5 Md€

Plus de 5Md€ sont consacrés au soutien des collectivités territoriales. Il s'agit à la fois de soutenir les recettes de fonctionnement des collectivités confrontées aux conséquences de la crise, afin d'éviter que l'investissement local n'en pâtisse, et de les aider directement à financer leurs investissements.

La crise se traduit par une diminution des recettes et par une augmentation des dépenses des collectivités territoriales. Elle entraîne une diminution de leur capacité d'autofinancement, c'est-à-dire de leur capacité à financer des investissements.

Le plan de relance consacre 5 Md€ pour :

- Instituer un « filet de sécurité » budgétaire de 1,3 Md€ sur les recettes fiscales du bloc communal ainsi que des collectivités d'Outre-mer ou à statut particulier pour les aider à faire face à une perte de revenus.
- Ouvrir des avances aux départements sur le produit de leurs droits de mutation à titre onéreux afin de les aider en trésorerie à hauteur de 2,7 Md€.
- Soutenir l'investissement local en abondant d'1 Md€ supplémentaire la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Ces crédits exceptionnels, gérés par les préfets de région, sont fléchés sur la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine.

Ces fonds soutiendront la capacité des collectivités à financer des investissements, sans recourir à l'emprunt. En complément, l'abondement exceptionnel de la DSIL permet à l'État d'orienter ses aides vers les projets mûrs, prêts à être lancés par les collectivités locales.

Les montants ouverts en prélèvements sur recettes ou sur le compte d'avance sont prévisionnels. Ils pourraient être réévalués en fonction des pertes réellement constatées s'agissant des prélèvements sur les recettes, ou des besoins exprimés par les départements s'agissant des avances.

Ces mesures ont été introduites pour l'essentiel dans la loi de finances rectificative de juillet 2020.

Toutes les mesures du plan de relance

ÉCOLOGIE		30 Md€
Rénovation énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments publics	4 Md€
	Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux	500 M€
	Rénovation énergétique des locaux de TPE/PME	200 M€
	Rénovation énergétique des logements privés	2 Md€
Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	Densification et renouvellement urbain : fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé	650 M€
	Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience	300 M€
	Démonstrateurs villes durables (PIA)	PIA*
	Réseaux d'eau et modernisation des stations d'assainissement y compris Outre-mer	300 M€
Décarbonation de l'industrie	Décarbonation de l'industrie	1,2 Md€
Économie circulaire et circuits courts	Investissement dans le recyclage et le réemploi (dont accompagnement filière plastique)	226 M€
	Modernisation des centres de tri/recyclage et valorisation des déchets	274 M€
Transition agricole	Accélération de la transformation du secteur agricole (bio, haute valeur environnementale, circuits courts, projets alimentaires territoriaux)	400 M€
	Plan en faveur de l'indépendance protéinique	100 M€
	Modernisation des abattoirs et biosécurité en élevage, élevage en plein air et bien-être animal	250 M€
	Renouvellement des agro-équipements	250 M€
	Modernisation des technologies agricoles (développement des agro-équipements dans l'agriculture, alimentation favorable à la santé...) (PIA)	PIA*
	Forêt	200 M€
Mer	Pêche, aquaculture, mareyage	50 M€
	Verdissement des ports	200 M€
Infrastructures et mobilités vertes	Renforcement de la résilience des réseaux électriques	50 M€
	Développer des mobilités du quotidien	1,2 Md€
	Ferroviaire (aide SNCF Réseau, fret ferroviaire, petites lignes, modernisation / sécurité du réseau)	4,7 Md€
	Accélération de travaux sur les infrastructures de transports	550 M€
	Soutien à la demande en véhicules propres du plan automobile (bonus écologique, prime à la conversion)	1,9 Md€
	Verdissement du parc automobile de l'État	180 M€
Énergies et technologies vertes	Développer l'hydrogène vert	2 Md€
	Nucléaire : développement des compétences, investissements industriels, modernisation dans la sous-traitance	200 M€
	R&D dans la filière nucléaire (PIA)	PIA*
	Plans de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile	2,6 Md€
	Soutien au développement des marchés clés dans les technologies vertes : hydrogène, recyclage et réincorporation de matériaux recyclés, produits biosourcés et biocarburants, agro-équipements pour la transition écologique, décarbonation de l'industrie (PIA)	3,4 Md€
Bpifrance	Nouveaux produits Climat de Bpifrance	2,5 Md€

COMPÉTITIVITÉ		34 Md€
Fiscalité des entreprises	Baisse des impôts de production	20 Md€
Financement des entreprises	Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI	3 Md€
Souveraineté technologique / résilience	Soutien au développement des marchés clés : numérique (cyber, cloud, quantique, edtech, 2 ^e phase de la stratégie IA), et santé (santé digitale et bioproduction de thérapies innovantes) (PIA)	2,6 Md€
	Aides à l'innovation, projets d'innovation des filières stratégiques (PIA)	1,95 Md€
	Soutien au secteur spatial et financement de la recherche duale en matière spatiale	515 M€
	Préservation de l'emploi de R&D	300 M€
	Relocalisation : sécurisation des approvisionnements critiques	600 M€
	Relocalisation : soutien aux projets industriels dans les territoires	400 M€
	Investissements en fonds propres (PIA)	500 M€
Plan de soutien à l'export	Actions de Business France et mesures de soutien export	247 M€
Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises	Mise à niveau numérique des TPE, PME et ETI	385 M€
	Mise à niveau numérique de l'État et des territoires : identité numérique, numérisation des services publics (écoles, justice, culture)	1,5 Md€
Culture	Soutien aux industries culturelles et créatives (PIA)	PIA*
	Soutien aux filières, rénovations patrimoniales	1,6 Md€
Commandes militaires	Anticipations de commandes publiques dans le cadre du plan « aéronautique »	832 M€
COHÉSION		36 Md€
Sauvegarde de l'emploi	Activité partielle de longue durée et formation des salariés en activités partielle	7,6 Md€
Jeunes	Aide en apprentissage et en contrat de professionnalisation, service civique	2,7 Md€
	Prime à l'embauche	1,1 Md€
	Accompagnement renforcé et personnalisé	1,3 Md€
	Internats d'excellence	50 M€
	Formation sur les métiers d'avenir	1,6 Md€
Handicap	Prime à l'embauche pour les travailleurs handicapés	100 M€
Formation professionnelle	Programme d'investissement dans les compétences/digitalisation de la formation	900 M€
	Renforcement des moyens d'intervention et d'accompagnement de France compétences et Pôle emploi	1 Md€
Recherche	Renforcement des moyens de l'Agence nationale de la recherche (ANR)	400 M€
	Financement de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et valorisation de la recherche (PIA)	2,55 Md€
Séjour de la santé / Dépendance	Investissement public	6 Md€
Coopération sanitaire	Soutien à des projets dans le secteur de la sécurité sanitaire, accès à un vaccin	50 M€

Cohésion territoriale	Développement du numérique sur tout le territoire (très haut débit, inclusion numérique)	500 M€
	Soutien aux actions de développement local, notamment en Outre-mer	250 M€
	Soutien aux collectivités territoriales: garanties de recettes et soutien direct à l'investissement local	5,2 Md€
	Plan de relance de la Banque des territoires (construction de logement social, foncières pour les petits commerces)	3 Md€
	Rénovation des commerces de centre-ville	150 M€
	Aide au développement d'une offre de tourisme durable	50 M€
	Modernisation du réseau routier national et renforcement des ponts	350 M€
Soutien aux personnes précaires	Majoration de l'allocation rentrée scolaire et ticket de restaurants universitaires à 1€	600 M€
	Soutien aux associations d'aide aux personnes vulnérables et développement de l'hébergement d'urgence	200 M€
TOTAL		100 Md€

* Filière industrielle ou technologie d'avenir identifiée, qui sera financée par le PIA

Retrouvez l'intégralité
des mesures du plan de relance
sur francerelance.gouv.fr